

CONSEIL INTERCOMMUNAL

Association régionale
pour l'action sociale Morges-Aubonne-Cossonay
Rue de Couvaloup 10
CP 982
1110 Morges 1

T +41 21 804 98 98
F +41 21 804 98 15
arasmac@vd.ch
www.arasmac.ch
V/réf. :
N/réf. ;
Traité par :

ASSOCIATION REGIONALE POUR L'ACTION SOCIALE MORGES-AUBONNE-COSSONAY

Décision du Conseil intercommunal de l'ARASMAC

Conformément à l'art 113 de la LEDP, le Comité de direction de l'ARASMAC publie les décisions soumises à référendum, dans les 14 jours, qui suivent leur adoption.

Dans sa séance du 27 septembre 2018 à Vufflens-le-Château, le Conseil intercommunal de l'ARASMAC a décidé :

- 1) d'approuver le préavis No 4/09.2018 ; « Budgets 2019 relatifs aux buts principaux »
 - Centre Social Régional – Revenu d'Insertion – (CSR-RI)
 - Agences d'Assurances Sociales (AAS)
 - Centre Régional de Décisions (CRD),
« Budgets 2019 relatifs aux buts optionnels »,
 - Réseau d'Accueil de Jour des Enfants de la région Morges-Aubonne (AJEMA)
 - Accueil Familial de Jour (AFJ)
- 2) d'approuver le préavis No 5/09.2018 « Acquisition de Multi-modules – Plateforme KIBE pour le réseau AJEMA », avec les amendements de la commission :
 - d'accepter l'acquisition sous forme d'investissement des trois modules KIBE (KIBE.Factures par courriel, KIBE.Portail et KIBE.RPI) pour un montant de CHF 70'200.00,
 - de financer cet investissement par les liquidités de la trésorerie et les amendements au préavis proposés par le Comité de Direction CODIR :
 - de procéder à l'amortissement de cet investissement en une année par une dissolution partielle du fonds informatique,
 - de demander au CODIR de réévaluer les effectifs en fonction des résultats pour le budget 2020.

- 3) d'approuver le préavis No 6/09.2018 « Création de 12 nouvelles places d'accueil les midis et les après-midis au sein de l'UAPE « La Fourmillière » à Lonay pour août 2019.

Ces décisions sont soumises au référendum pendant 10 jours à dater de la présente parution, soit jusqu'au 19 octobre 2018. Le dépôt d'une demande de référendum peut être adressé à la Préfète du district de Morges, Place St-Louis 4, 1110 Morges.

Au nom du Comité de direction ARASMAC

Sylvie Podio
Présidente

Daniel Vouillamoz
Directeur